Revue de Traduction et Langues Volume21 Numéro1/2022
Journal of Translation Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN (Print) : 1112-3974 EISSN (Online) : 2600-6235

La formation en traduction juridique au Liban : une étude de terrain

Legal Translation Training in Lebanon: A Field Study

Fahed Nadira
Université Saint-Joseph de Beyrouth -Liban
nadira.fahed@gmail.com
CERTTAL
0000-0003-4711-450X
Sader Feghali Lina
Université Saint-Joseph de Beyrouth -Liban
lina.feghali@usj.edu.lb
CERTTAL
0000-0002-5194-4277

Pour citer cet article :
Fahed, N., & Sader Feghali, L. (2022). La formation en traduction juridique au Liban : une étude de terrain. *Revue Traduction et Langues 20* (1), 173-189.

Reçu : 13/06/2022 ; **Accepté** : 29/08/2022, **Publié :** 31/08/2022

L'auteur correspondant : Fahed Nadira

Keywords

Job market; legal translator; competence; specialized translation; translator training

Abstract

This article presents the results of an empirical study focused on three major axes. The study was conducted in Lebanon on three main actors in the field of legal translation: translators, commissioners, and translation schools. It aims at highlighting the actual role that universities play in training competent legal translators capable of satisfying market needs in the field of legal translation. For this purpose, the study draws links between translators' attitudes towards legal translation, commissioners' attitudes towards the legal translation services available on the market, and the university training that translators receive in this field. The concurrent embedded strategy of mixed method research designs was adopted, whereby the primary quantitative method guides the study, and the qualitative method provides a supporting role. In effect, the first two axes of the study seek to collect quantitative data by way of two surveys. The first survey is addressed to translators holding a master's degree in translation at the least, while the second survey targets the main commissioners of legal translation projects in Lebanon. As for the third axis, it seeks to collect qualitative data through interviews carried out with the heads of department of translation at the Lebanese universities which have been selected, based on specific inclusion and exclusion criteria, to take part in the study. The data collected from the first two axes of the study is analyzed in order to bring forward numerical and statistical results, while the analysis of the data collected from the third axis of the study highlights the areas of convergence as well as divergence between the different translation schools in Lebanon. The study shows a shortage of specialized legal translators of proven competence as compared to a high demand for legal translation in Lebanon. Legal translation commissioners, for their part, are reluctant to resort to translators and have no trust in their competence. In effect, the study underlines several weaknesses that translators in Lebanon suffer from when asked to translate legal texts, of which the ability to understand legal texts and reformulate them in the target language, the ability to compare different legal systems and the concepts relating to these systems, the understanding and use of specialized legal language, documentary research, and access to reliable legal resources. These results are due, at least in part, to the conditions of the training provided by universities in the field of legal translation. In fact, the results of the study underline an almost total lack of specialized training programs in legal translation as well as in all other fields of translation. Moreover, legal translation courses are overloaded, and the development of thematic, technological, and strategic competences, as well as research skills and competence in specialized legal language, is weak. Nevertheless, the study draws a positive correlation between translation schools investing in legal translator training and interest of both students and translation professionals in this field of translation. In light of the results of this empirical study, the gaps to be bridged in the existing translation programs are pinpointed in order for these programs to better respond to market needs. A partial solution to the underlined problem undoubtedly lies in establishing a targeted training program in legal translation, which combines translation, law, and linguistics and aims to train highly specialized legal translators.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

Disponible en ligne à https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

Mots clés

Compétences ; formation ; Marché de travail ; traducteur juridique ; traduction spécialisée

Résumé

Cet article présente les résultats d'une étude empirique sur trois axes, menée au Liban auprès de trois groupes d'acteurs principaux dans le domaine de la traduction juridique, à savoir les traducteurs, les donneurs d'ordre et les écoles de traduction. L'étude vise à démontrer le rôle que les universités jouent véritablement dans la formation de traducteurs compétents en traduction juridique et capables de satisfaire les besoins du marché dans ce domaine. Pour ce faire, l'étude établit des relations entre les attitudes des traducteurs à l'égard de la traduction juridique, les attitudes des donneurs d'ordre envers les services de traduction juridique disponibles sur le marché de travail et la formation universitaire que les traducteurs reçoivent dans ce domaine. Dans la méthode mixte adoptée, le protocole de type concomitant niché a été choisi. L'approche qualitative est donc articulée avec l'approche quantitative qui lui sert de ligne directrice. En effet, les deux premiers axes de l'étude adoptent l'approche quantitative pour collecter les données : le premier axe collecte les données à travers un sondage mené auprès des traducteurs détenteurs d'un Master en traduction au moins. Le second axe collecte les données aussi à travers un sondage visant les principaux donneurs d'ordre dans le domaine de la traduction juridique au Liban. Quant au troisième axe de l'étude, il suit l'approche qualitative et collecte les données à travers des entrevues ciblant les chefs de départements de traduction des universités au Liban sélectionnées pour l'étude. Les données sont ensuite analysées pour présenter pour les deux premiers axes des résultats numériques, et pour le troisième axe les points communs et les points de divergences entre les différentes universités au Liban. L'étude révèle une offre faible de traducteurs spécialisés aux compétences avérées dans le domaine de la traduction juridique alors que la demande pour ce type de traduction est forte au Liban. Pour leur part, les donneurs d'ordre de traductions juridiques se méfient des traducteurs et n'ont pas confiance en leurs compétences. En outre, l'étude relève chez les traducteurs au Liban plusieurs lacunes quand ils effectuent une traduction juridique, notamment, la compréhension des textes juridique, la réexpression en langue cible, la comparaison entre les systèmes juridiques et entre les concepts s'y rapportant, la maîtrise des langages du droit, la recherche documentaire et l'accès à de ressources fiables dans le domaine juridique. Tous ces résultats s'expliquent, du moins en partie, dans les conditions de la formation universitaire. En effet, l'étude démontre une absence presque totale de programmes de spécialisation dans le domaine juridique mais aussi dans tous les autres domaines de traduction et un étoffement des cours de traduction juridique, ainsi que des lacunes au niveau du travail universitaire sur le développement de la compétence thématique, la compétence technologique, la compétence en langue de spécialité juridique, la compétence stratégique et les compétences de recherche. Cependant, les résultats de l'étude permettent d'établir une corrélation positive entre l'investissement des écoles de traduction dans la formation en traduction juridique, d'une part, et l'intérêt porté pour ce domaine tant par les étudiants en cours de formation que par les traducteurs sur le marché de travail. C'est à la lumière des résultats de cette étude empirique qu'il sera possible d'identifier les lacunes à combler dans les programmes de formation existants pour mieux

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

répondre aux besoins du marché. Une formation à la traduction juridique ciblée qui joint la traduction, le droit et la linguistique et qui a pour objectif de former des traducteurs juridiques spécialisés apporterait sans doute une réponse partielle au problème.

1. Introduction

Le statut de la traduction juridique en tant que discipline ou catégorie à part entière est rarement contesté de nos jours (Prieto Ramos, 2014, p. 262). Pourtant, la spécialisation en traduction juridique se fait rare et un grand nombre de traducteurs préfèrent ne pas emprunter la voie de la traduction juridique qu'ils trouvent difficile voire inquiétante. Ils évitent le texte juridique qu'ils trouvent encore sacré (Kasirer, 2001, p. 340) et craignent les graves conséquences que peuvent engendrer les fautes de traduction ou une traduction de qualité inférieure de ce texte – conséquences que Byrne décrit de bien documentées (Byrne, 2007, p. 4) et dont la direction générale de la Traduction de la Commission européenne mentionne les conséquences juridiques, financières et politiques (Directorate-General for Translation (European Commission), 2012, pp. 29-48). Šarčević va jusqu'à dire: « Translations of legal texts lead to legal effects and may even induce peace or prompt a war » (Šarčević, 1997, p. 1). Dès lors, il apparait intéressant d'établir des liens entre les attitudes des traducteurs envers la traduction juridique et la formation universitaire qu'ils reçoivent dans ce domaine, tout en examinant la qualité des services de traduction juridique disponibles sur le marché de travail. Nous avons donc mené, à cette fin, une étude empirique, dans le contexte libanais, qui examine ces pistes afin de comprendre le rôle que joue la formation universitaire dans l'acquisition de compétences en traduction juridique.

2. Cadre de l'étude

Nous avons entrepris l'étude dans le cadre d'une thèse de doctorat en traductologie qui porte sur la formation en traduction juridique au Liban. Cette étude tente de répondre à une question fondamentale : Quel est le véritable rôle des écoles de traduction au Liban dans la formation de traducteurs capables de traduire des textes juridiques pour satisfaire les besoins du marché ?

Cette étude a pour but de mettre en évidence le rôle de la formation des traducteurs au Liban dans l'acquisition des compétences en traduction juridique. Elle vise à sonder, d'une part, les attitudes des traducteurs à l'égard de la traduction juridique et, d'autre part, les attitudes des donneurs d'ordre envers les services de traduction juridique disponibles sur le marché de travail, tout en évaluant la formation que les traducteurs reçoivent dans ce domaine. Cette étude révèle surtout les difficultés rencontrées sur le marché et partant les lacunes à combler dans les programmes de formation.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

3. Méthodologie

3.1 Une étude sur trois axes

L'étude empirique a été menée sur trois axes afin de collecter les données des différents acteurs principaux impliqués dans le domaine de la traduction juridique. Le premier axe de l'étude s'adresse aux traducteurs professionnels et vise à décrire la situation actuelle de la traduction juridique, à savoir l'attitude des traducteurs envers ce domaine de spécialité, les difficultés qu'ils rencontrent en traduisant les textes juridiques et leur perception du rôle joué par la formation universitaire pour relever les différents défis.

Le deuxième axe s'adresse aux principaux donneurs d'ordre dans le domaine de la traduction juridique au Liban. Il vise à examiner la perception que ces donneurs d'ordre ont de la qualité de la traduction juridique, de la compétence des traducteurs dans le domaine juridique et de l'état de l'offre et de la demande sur le marché de la traduction juridique. Cet axe vise à montrer dans quelle mesure les donneurs d'ordre arrivent à trouver sur le marché de travail des traducteurs juridiques compétents.

Le troisième axe de l'étude s'adresse aux chefs de départements de traduction d'universités au Liban sélectionnées selon des critères bien précis. Cet axe tente de décrire le statut de la formation en traduction juridique au Liban. Il s'intéresse surtout aux programmes de formation en traduction et aux modules consacrés au droit et à la traduction juridique, tout en mettant l'accent sur les mesures éventuelles prises par les responsables des universités sélectionnées pour assurer la formation de traducteurs juridiques.

3.2 Méthodes d'échantillonnage

Le premier et le deuxième axe de l'étude adoptent l'échantillonnage aléatoire pour constituer un échantillon représentatif (Mellinger & Hanson, 2017, p. 10), tandis que la méthode d'échantillonnage adoptée dans le troisième axe de l'étude est celle du choix raisonné (Miles, Huberman, & Saldaña, 2014, p. 31).

Des critères d'inclusion et d'exclusion clairement définis ont été adoptés pour chacun des trois axes de l'étude. Le premier axe cible les traducteurs professionnels et les réviseurs qui, au moment où l'étude a été réalisée, exerçaient leur métier au Liban et étaient détenteurs d'un Master en traduction au moins (donc Bac+5 ou plus). Sont exclus du sondage les traducteurs dont le travail porte exclusivement sur les documents administratifs et les interprètes.

Le public visé dans le deuxième axe comprend les principaux donneurs d'ordre dans le domaine de la traduction juridique qui exerçaient leur métier au Liban au moment où l'étude a été réalisée. Ce public inclut les juges, les avocats, les conseillers juridiques, les responsables dans les ambassades et les responsables dans les organismes internationaux et dans les ONG qui opèrent au Liban. Ce deuxième sondage exclut les enseignants de droit et les chercheurs en droit qui travaillent dans le milieu académique, dont l'activité porte principalement sur l'enseignement, la recherche et le travail académique et qui ne

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

Disponible en ligne à https://www.asjp.cerist.dz/en/Articles/155

sont donc pas en contact direct et continu avec le marché de travail. Sont exclus aussi les notaires, car ils ne sont pas les donneurs d'ordre et leur rôle se limite à la ratification du sceau et de la signature du traducteur sans pour autant avoir à réviser la traduction. De plus, les juristes admis au stage judiciaire et les avocats stagiaires sont exclus du deuxième sondage car ils sont encore en formation et ne sont guère impliqués dans des activités de traduction de textes juridiques.

Finalement, le troisième axe inclut les universités qui opèrent au Liban et qui sont classées parmi les quarante meilleures universités au Moyen Orient selon le classement des universités QS (Quacquarelli Symonds) pour l'année 2020. De plus, le programme de formation en traduction dans les universités sélectionnées existe depuis plus de vingt ans et les langues arabe, française et anglaise y sont les langues de travail principales vu l'importance de ces deux langues étrangères dans le contexte juridique libanais[1]. Les universités qui n'offrent qu'une licence en traduction et donc qui n'offrent pas de master sont exclues de l'étude, car la licence offre une formation générale en traduction à partir de laquelle est édifiée la spécialisation (Gémar, 2007b, p. 38), alors que la spécialisation se fait au niveau du master.

En somme, 71 traducteurs ont participé au premier sondage et 69 donneurs d'ordre ont répondu au deuxième sondage. Selon les critères adoptés dans le troisième axe, 5 des 10 universités libanaises qui offrent une formation en traduction ont été incluses dans l'étude.

3.3 Collecte et analyse des données

Dans la méthode mixte adoptée, c'est le protocole de type concomitant niché qui a été choisi. Dans ce protocole, l'approche qualitative est articulée avec l'approche quantitative qui lui sert de ligne directrice. (Creswell, 2008, pp. 214-215)

En effet, le premier axe et le second axe de l'étude adoptent l'approche quantitative en collectant les données à travers un sondage chacun. Ces données sont ensuite analysées pour présenter des résultats numériques et des statistiques. Quant au troisième axe de l'étude, il suit l'approche qualitative et collecte les données à travers des entrevues ciblant les chefs de départements de traduction des universités au Liban sélectionnées pour l'étude. Les données collectées de chacune des entrevues sont analysées, dans une première étape, séparément afin de souligner les enjeux qui ressortent dans chacune des universités sélectionnées. Subséquemment, dans une deuxième étape, les cas sont comparés afin de souligner les phénomènes communs et les points de divergence entre les

[1] Le Liban, bastion de la Francophonie au Moyen-Orient, est un petit pays où une grande partie des Libanais sont trilingues (langues arabe, française et anglaise). De plus, la législation libanaise et le système juridique libanais ont été inspirés des lois françaises et de l'État français et un grand nombre des lois libanaises ont même été rédigées en français et ensuite traduites en arabe. Par ailleurs, les activités économiques, commerciales, politiques, technologiques et scientifiques etc. entreprises au Liban du fait de la mondialisation requièrent la rédaction et la traduction de documents juridiques en anglais, langue ayant le statut de lingua franca mondiale.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

différentes universités au Liban quant à la formation en traduction juridique.

4. Interprétation des résultats

Nous exposons ci-après les six principaux résultats que nous avons tirés de l'étude empirique menée et qui serviront de base aux solutions proposées.

4.1 Une pénurie de traducteurs juridiques au Liban contre une demande accrue

L'analyse des résultats de l'étude sur ses trois axes permet de constater, d'une part, que la demande pour la traduction juridique au Liban est forte. En effet, 73,6 % des traducteurs sondés estiment que la demande sur le marché de travail pour la traduction juridique est élevée. Cette forte demande est évidente puisque des projets de traduction juridique sont proposés à 84,7 % d'entre eux. Pour leur part, 15,9 % des donneurs d'ordre sondés ont eu très souvent besoin de traduction juridique au cours des deux dernières années et 50,7 % en ont eu besoin de temps en temps. Cette demande élevée pour la traduction juridique ne se limite pas au Liban mais se manifeste au niveau mondial comme l'a constaté Scott : « Globalization has led to a soaring demand for the translation of legal documents » (Scott, 2017, p. 215)

D'autre part, la pénurie de traducteurs juridiques spécialisés voire compétents est évidente. En fait, 30,4 % des donneurs d'ordre sondés ne connaissent aucun traducteur juridique spécialisé, 3 seulement en connaissent entre 5 et 10 et aucun n'en connait plus de 10. De plus, 58 % des donneurs d'ordre sondés affirment qu'il est difficile voire très difficile de trouver un traducteur compétent en traduction juridique.

Les données collectées du premier sondage viennent appuyer ce point puisque des 71 traducteurs sondés, un seul est spécialisé en traduction juridique et s'y consacre exclusivement alors que cinq seulement pratiquent la traduction dans des domaines spécifiques dont le domaine juridique. D'ailleurs, bien que 52,8 % des traducteurs sondés s'intéressent à la traduction juridique, seulement 35,2 % promeuvent des services de traduction juridique.

Les chefs de départements de traduction interviewés remarquent eux aussi la pénurie de traducteurs juridiques : les diplômés qui travaillent dans le domaine juridique sont rares pour les universités A, B, C et D. Pour l'université E, 70 % des traducteurs diplômés travaillent, entre autres, sur des textes du domaine juridique. Cependant, même à l'université E, les diplômés spécialistes du domaine juridique qui travaillent exclusivement dans ce domaine sont rares : des quasi 700 détenteurs de master en traduction, 4 seulement sont des traducteurs juridiques.

Enfin, il semble que les traducteurs eux-mêmes expriment des doutes quant à leur compétence traductionnelle dans le domaine juridique. En fait, c'est là où le bât blesse puisque 57 % des traducteurs sondés ne se considèrent pas compétents pour traduire des textes juridiques.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

4.2 La méfiance des donneurs d'ordre de traductions juridiques envers les traducteurs

Malgré la pénurie avérée de traducteurs juridiques, nous remarquons aussi une certaine réticence chez les donneurs d'ordre puisque 24,6 % des donneurs d'ordre sondés n'ont pas du tout eu recours à un traducteur au Liban au cours des deux dernières années. Cependant, il convient de noter que 29 % sont obligés de toujours confier la traduction des textes juridiques à des traducteurs et que 33,3 % sont parfois obligés de le faire.

C'est surtout l'absence d'alternative qui pousse les donneurs d'ordre à avoir recours aux traducteurs, et ce, pour les deux principales raisons suivantes : 60,9 % ont besoin d'une traduction assermentée et ne peuvent s'en procurer autrement. 36,2 % le font parce qu'ils sont incapables de faire la traduction eux-mêmes pour des contraintes de temps.

Quant au manque de confiance en les compétences des traducteurs, il se manifeste chez les donneurs d'ordre sondés dont 36,2 % ont reconnu avoir été toujours ou souvent contraints au cours des deux dernières années de réviser le travail des traducteurs et d'y apporter des modifications substantielles alors que 24,6 % ont été parfois confrontés à cette même situation.

Cette réticence qu'expriment les donneurs d'ordre de recourir aux traducteurs est due à de multiples raisons comme le montre la Fig. 1.

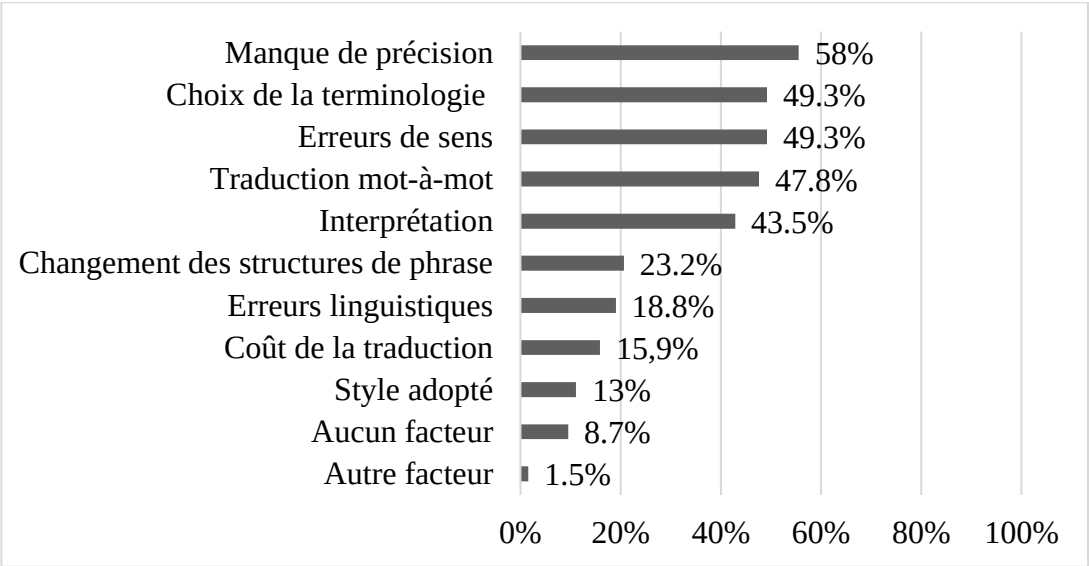


Figure 1. Facteurs qui incitent les donneurs d'ordre à hésiter à confier la traduction des textes juridiques à un traducteur (Fahed, 2022)

Il va sans dire que ces facteurs qui incitent les donneurs d'ordre à hésiter à confier la traduction des textes juridiques à un traducteur, compromettent la qualité de la traduction juridique disponible sur le marché portant ainsi atteinte à la relation de confiance que les donneurs d'ordre sont censés établir avec les traducteurs.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

4.3 Les lacunes des traducteurs dans le domaine de la traduction juridique

Cette étude relève chez les traducteurs au Liban plusieurs lacunes quand ils effectuent une traduction juridique. L'étude démontre en premier lieu que les traducteurs éprouvent des difficultés à comprendre les textes juridiques qui leur sont confiés et à les réexprimer correctement et de manière adaptée aux attentes des destinataires dans la langue d'arrivée. C'est pourtant l'essentiel de l'opération traduisante comme l'affirme Gémar : « Deux mots résument les capacités du traducteur nécessaires pour pratiquer son art : comprendre et réexprimer. » (Gémar, 2007b, p. 28). Cette lacune se manifeste d'après les donneurs d'ordre dans les facteurs évoqués dans la Fig. 1 et est ressentie par les traducteurs dans ce que Gémar qualifie comme étant « la seule vraie grande difficulté que présente la traduction juridique » qui est le résultat « de la variété et de la diversité des systèmes juridiques en présence » (Gémar, 1979, p. 44). En effet, deux systèmes juridiques se font face (Gémar, 2007a, p. 13) lors de la traduction des textes juridiques, d'où la nécessité pour le traducteur d'effectuer une opération de droit comparé. Néanmoins, 34,7 % des traducteurs sondés n'arrivent pas à différencier entre le système juridique adopté dans le texte source et celui auquel correspond la langue cible, ni à distinguer les concepts propres à chacun.

En deuxième lieu, l'étude révèle que les traducteurs ne maîtrisent pas assez la langue de spécialité juridique appelée langage du droit, voire plus précisément, les différents langages du droit, car selon Gémar, et comme l'affirme Šarčević, « [le terme « langage du droit »] recouvre en réalité plusieurs langages particuliers qui forment une typologie essentielle des divers discours juridiques possibles » (Gémar, 1995, pp. 115-116 ; Šarčević, 1997, p. 9). Ce manque de maîtrise se manifeste chez 27,8 % des traducteurs sondés qui sont incapables d'analyser et de comprendre le langage de spécialité juridique source et de rédiger ensuite le texte cible en utilisant le langage de spécialité approprié. Ce manque de maîtrise pourrait expliquer le recours des traducteurs à la traduction mot à mot, tendance d'ailleurs décriée par les donneurs d'ordre.

Finalement, l'étude relève chez les traducteurs des compétences lacunaires au niveau de la recherche documentaire à laquelle s'ajoute la difficulté d'accès à des ressources fiables dans le domaine juridique. En effet, les problèmes terminologiques notamment lors de la recherche d'équivalents pour les termes juridiques ont été choisis par 29,2 % des traducteurs sondés comme difficulté insurmontable. De plus, 44,4 % des traducteurs sondés rencontrent des difficultés à trouver des ressources fiables. Il ne faut pas oublier à cet égard, le reproche fait aux traducteurs par les donneurs d'ordre d'opter pour de mauvais choix terminologiques (voir la Fig. 1).

4.4 Le rôle restreint de la formation universitaire dans l'acquisition des compétences en traduction juridique

La pénurie de traducteurs juridiques compétents ainsi que les lacunes évoquées plus haut ne nous surprennent guère puisqu'ils s'expliquent, du moins en partie, quand nous analysons de près les conditions de la formation universitaire. En effet, l'étude entreprise

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

démontre une absence presque totale de masters de spécialisation, non seulement en traduction juridique mais aussi dans tous les autres domaines de traduction. Cette absence de spécialisation est un choix stratégique et revient aussi, dans certains cas, au nombre insuffisant d'étudiants et partant, à des raisons économiques et logistiques.

Par ailleurs, en analysant les entrevues menées avec les chefs de départements de traduction dans les universités sélectionnées, nous constatons l'absence de cours de droit, voire d'initiation au droit, dans les programmes de traduction des universités A, B et C. Cependant, il convient de signaler, que chacune de ces trois universités est consciente de cette lacune et tente de la combler dans le cadre des cours de traduction juridique. Quant à l'université D, elle offre seulement une unité d'enseignement obligatoire d'initiation au droit qui se focalise sur la terminologie juridique en langue arabe. Seule l'université E prévoit dans son programme de formation plusieurs unités d'enseignement de droit obligatoires au niveau de la licence qui représentent un total de 6 crédits ECTS sur 180. Quoique l'université E propose aussi des unités d'enseignement de droit au niveau du master, les cours ne sont pas toujours axés sur la traduction de textes juridiques, mais visent à aider les traducteurs à acquérir des connaissances nécessaires pour l'exercice de leur profession, comme par exemple garantir le succès à l'examen du ministère des Affaires étrangères ou s'informer sur leurs droits et obligations.

Il s'ensuit qu'en pratique, l'exposition des étudiants au domaine du droit et les connaissances offertes dans ce domaine demeurent très limités, ce qui explique les compétences lacunaires notamment au niveau notionnel dont souffrent les traducteurs. Étant donné qu' « enseigner la traduction juridique, c'est d'abord enseigner le droit » (Lavoie, 2013, p. 1), il y a lieu de se demander comment le traducteur serait en mesure de comprendre le texte juridique pour pouvoir ensuite le faire comprendre.

Nous constatons aussi que les programmes de formation en traduction n'accordent pas d'importance à l'acquisition des langages du droit et à la linguistique juridique et partant, à l'acquisition de compétences en langue de spécialité juridique puisque qu'elles n'offrent aucune unité d'enseignement s'y rapportant à une seule exception qui est celle d'une unité d'enseignement de 2 crédits que suivent les étudiants dans l'un des masters de spécialisation de l'université E. Quant aux autres unités d'enseignement qui abordent la langue de spécialité, elles le font de façon très rapide et superficielle.

Il ressort donc que le travail sur l'acquisition de compétences en langue de spécialité juridique dans les universités libanaises reste faible voire inexistant. Pourtant, « l'acquisition [des langages du droit] […] est une condition sine qua non de l'apprentissage de la traduction juridique », mais ces langages « ne se laissent pas maîtriser aisément » (Gémar, 2007b, p. 30), d'où l'importance de consacrer des unités d'enseignement pour l'apprentissage des langues de spécialité juridiques.

De plus, l'analyse du contenu des unités d'enseignements nous permet de constater que les cours de traduction juridique dans les universités qui n'offrent pas des cours de droit sont très chargés car ils tentent de compenser cette absence en proposant une initiation aux concepts et à la terminologie juridique avant de passer à la traduction. Dans

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

certains cas, la traduction assermentée de documents administratifs est aussi prévue dans le cadre de ces unités d'enseignement. Cependant, il est évident qu'il est impossible de couvrir le domaine très vaste et précis du droit dans un cours de traduction et de former, dans ces conditions, des traducteurs capables de traduire des textes juridiques. Gémar exprime bien ce souci en se demandant : « comment concilier, en un ou deux cours de traduction juridique tous les impératifs évoqués […][2] quand on sait qu'il faut 3 ou 4 années bien remplies pour former un juriste ? » (Gémar, 1979, p. 52).

À la lumière de ce qui précède et puisque nous approuvons « [qu']il importe […] pour un traducteur de recevoir une bonne formation de généraliste à partir de laquelle édifier une ou plusieurs spécialisations » (Gémar, 2007b, p. 38), il est évident que la formation universitaire offerte aux étudiants en traduction au Liban ne leur permet pas de développer les compétences nécessaires et suffisantes pour se spécialiser en traduction juridique.

Les traducteurs sondés dressent d'ailleurs eux-mêmes ce triste constat puisque 45,8 % considèrent la qualité de la formation universitaire reçue dans le domaine de la traduction juridique inadéquate. Ils vont même jusqu'à mettre le doigt sur la plaie en précisant les points faibles de cette formation, que nous présentons dans le Tableau 1.

Tableau 1. Points faibles de la formation universitaire en traduction juridique selon les traducteurs (Fahed, 2022)

Point faible	Pourcentage
Compétence technologique	48,6%
Résolution des problèmes de traduction	37,5%
Techniques de traduction	36,1%
Compétences de recherche	31,9%
Connaissances juridique	29,2%
Langue de spécialité juridique	25,0%
Terminologie juridique	18,1%
Spécialisation et/ou expérience de l'enseignant	11,1%
Aucun point faible	8,3%
Autre point faible	4,2%

Dans ce tableau figurent des points se rapportant à deux des cinq piliers du modèle de compétences de l'EMT (EMT, 2017, p. 4), le premier étant la compétence

[2] Gémar résume les impératifs qu'il souligne dans son article dans le paragraphe suivant :
Cinq critères principaux, formant une typologie non exhaustive, constituent le fondement épistémologique de la traduction juridique. Ce sont, dans l'ordre d'importance que nous leur reconnaissons, le caractère normatif (ou contraignant) du texte juridique, le discours (ou langage) du droit, la diversité sociopolitique des systèmes juridiques, tous éléments conditionnant le problème de la documentation juridique auquel il faut lier la nécessité d'une approche pluridisciplinaire du droit et, partant, de son enseignement. (Gémar, 1979, p. 52).

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

technologique qui apparait en tête de liste parmi les points faibles dans la formation offerte en traduction juridique. Pourtant, la maîtrise de cette compétence est devenue d'une importance cruciale dans le processus de traduction fortement outillé, notamment dans la traduction spécialisée qui requiert un savoir-faire technologique intervenant à toutes les étapes, comme l'explique Martínez (Martínez, 2019, p. 310). Le traducteur spécialisé doit pouvoir interagir avec la traduction automatique, utiliser les outils de traduction assistée par ordinateur, élaborer des corpus spécialisés et traiter et gérer les données. Martínez conclut donc qu'il est « indispensable que les formations préparant à la traduction spécialisée transmettent aux étudiants non seulement les compétences en traduction mais également la pratique de la traduction sur un poste de travail équipé des derniers outils disponibles » (Martínez, 2019, p. 310).

La deuxième compétence évoquée par les traducteurs qui figure dans le modèle de compétences de l'EMT est celle de traduction. Dans cette compétence s'inscrivent la capacité de résoudre les problèmes de traduction, dont les problèmes se rapportant à la terminologie juridique, et l'acquisition des techniques de traduction comme étant des compétences stratégiques, en plus de la connaissance juridique en tant que compétence thématique, qui sont toutes des compétences indispensables pour le traducteur des textes juridiques. En effet, la traduction juridique demande des méthodes et des techniques spéciales comme le confirme Bocquet (Bocquet, 1994) d'où l'importance des compétences stratégiques. Elle requiert aussi une énorme expertise en compétence thématique comme l'explique Way: « Legal translation demands enormous expertise in all the elements of translator competence, particularly in thematic or field competence (law) » (Way, 2016, p. 1017).

En plus de la compétence technologique et de la compétence de traduction, les traducteurs sondés évoquent les compétences de recherche qui sont « consubstantielles à la traduction » (Gémar, 2007b, p. 35) et qui gagnent de plus en plus en importance. Way explique cette importance: « How much a translator knows is no longer as important as knowing how to find reliable information and filter, select, and use it correctly » (Way, 2016, p. 1015).

Il convient de signaler à cet égard que ces mêmes points faibles dans la formation universitaire en traduction juridique évoqués par les traducteurs sondés ont été considérés par ces traducteurs comme des défis insurmontables en traduction juridique sur le marché de travail, ce qui renforce l'importance du rôle de la formation universitaire dans l'acquisition des compétences nécessaires en traduction juridique.

Cependant, la formation universitaire semble ne pas jouer un rôle de premier plan dans la préparation des traducteurs diplômés à pratiquer leur métier dans le domaine juridique. Classée en cinquième place, la formation universitaire a pour 61,1 % des traducteurs sondés un apport positif ou très positif dans le développement de leurs compétences en traduction juridique. Elle est précédée par la curiosité et l'effort personnel que 88,9 % des traducteurs sondés considèrent comme ayant un apport positif ou très positif, l'expérience (86,1 %), les remarques du réviseur ou de l'expert (70,8 %) et la

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

formation par l'employeur (63,9 %).

4.5 Le rapport entre la formation universitaire et l'intérêt porté par les traducteurs à la traduction juridique

Les résultats de l'étude nous permettent d'établir une corrélation positive entre l'investissement des écoles de traduction dans la formation en traduction juridique d'une part, et l'intérêt porté pour ce domaine tant par les étudiants en cours de formation que par les traducteurs sur le marché de travail.

En effet, l'étude démontre que l'intérêt des étudiants en traduction pour les unités d'enseignement se rapportant à la traduction juridique est plus fort dans les universités qui offrent des cours de droit que dans celles qui ne les offrent pas du tout. Les étudiants sont davantage intéressés par ces cours dans l'université E qui consacre au domaine juridique un nombre considérablement plus élevé d'unités d'enseignement et qui offre des cours ciblés dans les sous-domaines de la traduction juridique et non seulement des cours de traduction juridique générale. Cet intérêt se traduit concrètement sur le marché de travail puisque les traducteurs diplômés de l'université E sont plus disposés à entreprendre la traduction de textes juridiques que ceux des autres universités sélectionnées (voir le point 4.1 ci-dessus).

De plus, nous remarquons que dans la mesure où la formation universitaire en traduction juridique est jugée bonne, l'intérêt des traducteurs professionnels pour la traduction juridique est plus accru. En effet, parmi les traducteurs sondés qui jugent la formation universitaire reçue en traduction juridique très bonne ou bonne, 64,1 % s'intéressent à ce domaine de traduction tandis que 28,2 % ne s'y intéressent pas. En revanche, parmi les traducteurs qui considèrent cette formation mauvaise voire très mauvaise, 28,6 % seulement s'intéressent à la traduction juridique alors que 64,3 % ne s'y intéressent pas du tout.

Cette corrélation entre les efforts investis dans la formation universitaire en traduction juridique et l'intérêt des étudiants et des traducteurs professionnels pour ce domaine, met l'accent sur l'importance du rôle de la formation pour susciter l'intérêt des traducteurs pour le domaine juridique, et partant, pour les encourager à entreprendre la traduction de textes juridiques. D'où la nécessité de repenser la formation offerte à présent aux traducteurs au Liban dans le domaine juridique en tirant parti de cette corrélation positive afin de doter les traducteurs des compétences nécessaires en traduction juridique pour qu'ils soient en mesure de répondre à la forte demande pour la traduction juridique sur le marché de travail.

4.6 Le besoin d'un programme de formation en traduction juridique

Face à la réalité dépeinte par les données collectées, l'étude examine les attitudes des instances concernées à l'égard de la mise en place d'un Master spécialisé en traduction juridique.

Nous remarquons que tous les chefs de départements de traduction interviewés

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

reconnaissent le besoin de consacrer un programme de formation spécifique pour les traducteurs juridiques, vu la demande très élevée sur le marché de travail et le manque de traducteurs compétents. Cependant, ils font part de certaines préoccupations qui les empêchent de franchir le pas, à savoir leur crainte de perdre la formation pluridisciplinaire qui est nécessaire pour les traducteurs, leur inquiétude pour la subsistance du traducteur qui serait compromise quand il se spécialise dans un domaine précis, leur souci de devoir prendre en considération les contraintes d'ordre économique et logistique, à savoir garantir un nombre suffisant d'étudiants pour assurer la pérennité de la formation et enfin, l'obligation de devoir prioriser le développement de certaines compétences, comme, par exemple, le renforcement des compétences technologiques en consacrant plus de cours aux outils d'aide à la traduction.

D'ailleurs, à la question de savoir à qui ils préfèrent confier la traduction des textes juridiques, s'ils ont le choix, 47,8 % des donneurs d'ordre privilégieraient les traducteurs spécialisés ayant reçu une double formation en traduction et en droit, 37,7 % ont choisi en deuxième lieu un traducteur ayant des connaissances en droit, 34,8 % ont choisi en troisième lieu un juriste ayant les compétences linguistiques requises. Cependant, pour 47,8 %, les traducteurs sont sollicités en dernier recours.

Seul un programme de spécialisation en traduction juridique offrirait sans doute une telle double formation et s'alignerait sur une exigence qui fait l'unanimité chez les traductologues et les juristes et que Gémar résume ainsi : « Nous savons déjà que le traducteur juridique doit avoir reçu une double formation (juridique et linguistique) s'il veut espérer surmonter les difficultés que présente cette discipline et éviter les pièges que pose l'opération de transfert » (Gémar, 1979, p. 51). Il faut surtout ne pas perdre de vue les enjeux d'une telle exigence sur laquelle insiste Chatillon qui considère que « les interprètes et les traducteurs doivent acquérir une spécialisation dans le domaine juridique, la matière étant trop technique pour qu'un « généraliste » s'y aventure sans risque pour lui et pour celui à qui il prête son concours » (Chatillon, 2002, p. 715).

5. Conclusion

Cette étude, réalisée sur un échantillon assez important de traducteurs, de donneurs d'ouvrages et d'écoles de traduction, confirme une réalité qui ne nous surprend guère : l'offre de traducteurs compétents dans le domaine de la traduction juridique voire de traducteurs juridiques spécialisés est de loin inférieure à la demande élevée sur le marché de travail. Les traducteurs hésitent, d'une part, à solliciter des projets de traduction juridique et à offrir leurs services dans ce domaine alors que les donneurs d'ordre hésitent, d'autre part, à confier la traduction des textes juridiques aux traducteurs. Cela serait probablement dû, entre autres, aux lacunes relevées au niveau de la formation universitaire. Une formation à la traduction juridique ciblée qui joint la traduction, le droit et la linguistique et qui a pour objectif de former des traducteurs juridiques spécialisés apporterait sans doute une réponse partielle au problème.

Première en son genre, au Liban et dans le monde arabe, cette étude empirique sert

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

de base à l'élaboration d'un référentiel de compétences, dans le cadre de la thèse de doctorat en cours de préparation et permettra éventuellement aux diplômés en traduction d'avoir un profil plus adapté aux exigences du marché de la traduction juridique au Liban.

Références

[1] Bocquet, C. (1994). *Pour une méthode de traduction juridique*. CB Service.

[2] Byrne, J. (2007). "Caveat translator: Understanding the legal consequences of errors in professional translation". *The Journal of Specialized Translation*, 2-24. https://jostrans.org/issue07/art_byrne.php

[3] Chatillon, S. (2002). "Droit et langue". *Revue Internationale de Droit Comparé*, 54 (3), 687-715.

[4] Creswell, J. (2008). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed method approaches*. Sage Publications, Inc.

[5] Directorate-General for Translation (European Commission). (2012). Quantifying quality costs and the cost of poor quality in translation: Quality efforts and the consequences of poor quality in the European Commission's Directorate-General for Translation. Publications Office of the European Union. https//doi.org/10.2782/44381 (retrieved on 1 March 2022).

[6] EMT. (2017). Référentiel de compétences de l'EMT 2017. https:// ec.europa.eu/info/sites/default/files/emt_competence_fwk_2017_fr_web.pdf (date d'accès : le 1er mars 2022)

[7] Fahed, N. (2022). Une formation indépendante tridimensionnelle pour les traducteurs juridiques au Liban (إعداد مستقل ثلاثي الركائز لمترجمي النصوص القانونية في لبنان) [Thèse de doctorat non publiée]. Université Saint-Joseph de Beyrouth, Beyrouth.

[8] Gémar, J.-C. (1979). La traduction juridique et son enseignement : aspects théoriques et pratiques. *Meta*, 24(1), pp. 35-53. https://doi.org/10.7202/002870ar

[9] Gémar, J.-C. (1995). *Traduire ou l'art d'interpréter. Langue, droit et sociétés : Eléments de jurilinguistique. Tome 2: Application*. Presses de l'Université du Québec.

[10] Gémar, J.-C. (2007a). Présence et nécessité de la jurilinguistique. *Circuit* (95), pp. 13-14. https://www.circuitmagazine.org/images/stories/documents/archives/CI_95_07.pdf

[11] Gémar, J.-C. (2007b). "Retour à la sagesse ? Sept piliers du savoir-faire du traducteur juridique". Dans E. Lavault-Olleon, *Traduction spécialisée : Pratiques, théories, formations* (Vol. 10, pp. 27-43). Peter Lang.

[12] Kasirer, N. (2001). "François Gény's libre recherche scientifique as a guide for legal translation". *Louisiana Law Review*, 331-352. https://digitalcommons.law.lsu.edu/ lalrev/vol61/iss2/2

[13] Lavoie, J. (2013). "Enseigner la traduction juridique en contexte canadien : Les principaux outils". *Circuit : Le Magazine d'Information des Langagiers*,

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

121 (Hiver). https://www.circuitmagazine.org/enseigner-la-traduction-juridique-en-contexte-canadien-principaux-outils
[14] Martínez, L. (2019). L'impact de la technologie sur les traductions spécialisées. Le cas de la traduction médicale. *Des Mots aux Actes*, 8, pp. 309-326. https://doi.org/hal-02927915
[15] Mellinger, C., & Hanson, T. (2017). *Quantitative research methods in translation and interpreting studies*. Routledge.
[16] Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña, J. (2014). *Qualitative data analysis: A methods sourcebook*. Sage Publications, Inc.
[17] Prieto Ramos, F. (2014). Legal translation studies as interdiscipline: Scope and evolution. Meta, 59(2), pp. 260-277. https://doi.org/10.7202/1027475ar
[18] Šarčević, S. (1997). New approach to legal translation. Kluwer Law International.
[19] Scott, J. (2017). Legal translation training - A way forward for aspiring lawyers in a clogged job market? *Tilburg Law Review*, 22, pp. 215-235. http://doi.org/10.1163/22112596-02201010
[20] Way, C. (2016). The challenges and opportunities of legal translation and translator training in the 21st century. I*nternational Journal of Communication*, 1009-1029. https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/3580/1576

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier le réseau LTT, les sponsors du colloque LTT 2021, le CERIST (Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique), hébergeur de la revue grâce auxquels il a été possible de publier cet article.
Nous tenons ensuite à remercier les traducteurs professionnels et les réviseurs ainsi que les principaux donneurs d'ordre dans le domaine de la traduction juridique (juges, avocats, conseillers juridiques, responsables dans les ambassades et responsables dans les organismes internationaux et dans les ONG qui opèrent au Liban) qui ont accepté de répondre aux sondages.
Nous tenons surtout à remercier tous les chefs du département de traduction des cinq universités libanaises qui offrent une formation en traduction sélectionnées pour cette étude d'avoir accepté de nous accorder une entrevue et de nous avoir fourni toutes les données nécessaires pour mener à bien cette étude.
Nous tenons enfin à remercier les responsables de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ÉTIB) et du Centre de recherche en traductologie, en terminologie arabe et en langues (CERTTAL) pour leur soutien et leurs encouragements.

Notice biographique des auteurs

Fahed Nadira : Détentrice de deux Master en traduction de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth (ETIB) de l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Le premier Master est un Master en Traduction - Option : traducteur-rédacteur obtenu en 2014. Le deuxième Master est un Master en traduction - option : traducteur/traductologue, obtenu

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International

en 2015 après avoir suivi des études de droit et avoir soutenu un mémoire de recherche sur la précision en traduction juridique.
Nadira FAHED DARCY a ensuite enseigné la traduction juridique à l'ETIB, à Beyrouth et dans sa branche à Dubaï, pendant cinq ans. Elle est depuis neuf ans traductrice pigiste spécialisée dans le domaine juridique. Elle prépare actuellement sa thèse de doctorat à l'ETIB sur la formation en traduction juridique sous la direction du Professeur Lina SADER FEGHALI.

Sader Feghali Lina S : Professeur à l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth au Liban et membre du Conseil d'administration du Réseau LTT, Lina SADER FEGHALI dirige l'axe Terminologie au sein du Centre d'études et de recherche en traductologie, en terminologie arabe et en langues (CERTTAL), notamment le projet PCSI-AUF : Terminologie de l'enseignement de la traduction et de la traductologie. Ses champs d'intérêt sont la terminologie, la TA-TAO et la traduction spécialisée notamment médicale.
.

Cette œuvre est sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International